

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 99/01

ÉFAI – 010260 – AFR 25/006/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / RECOURS ABUSIF À LA FORCE PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ

ÉTHIOPIE

Des étudiants de l'université d'Addis-Abeba

Des civils manifestant à Addis-Abeba, notamment des élèves du secondaire

Londres, le 18 avril 2001

Selon les informations recueillies par Amnesty International, au moins deux étudiants ont perdu la vie et de nombreux autres ont été blessés au cours de violents heurts opposant policiers et manifestants à Addis-Abeba, capitale de l'Éthiopie. L'organisation de défense des droits humains craint que les forces de sécurité éthiopiennes ne recourent à la force de façon abusive à l'encontre d'étudiants et d'autres manifestants, comme elles l'ont apparemment déjà fait.

Les forces de sécurité éthiopiennes auraient blessé par balle et maltraité, notamment à coups de pied, des étudiants, parmi lesquels des adolescents, qui manifestaient contre les brutalités policières, demandant davantage de liberté sur le plan politique et une plus grande indépendance de l'enseignement. Un étudiant serait décédé le 17 avril 2001 et un autre aurait été abattu le lendemain. Des sources hospitalières ont indiqué que les capacités de leurs établissements leur permettaient tout juste de faire face à l'afflux des blessés. Les rues d'Addis-Abeba sont toujours le théâtre d'émeutes rassemblant des centaines d'étudiants et d'élèves du secondaire, qui dégradent des biens publics, lancent des pierres, bloquent des routes et incendient des voitures. Les forces de sécurité, quant à elles, continuent de procéder à des arrestations massives.

La tension monte depuis le 11 avril 2001, date à laquelle des membres des forces de sécurité, armés de fusils et de matraques, ont fait irruption sur le campus de l'université d'Addis-Abeba et ont brutalement dispersé un rassemblement étudiant apparemment pacifique, consacré à la défense des droits politiques et de l'indépendance de l'enseignement. Les étudiants ont été frappés et certains auraient sauté depuis le deuxième et le troisième étage des dortoirs, où ils s'étaient réfugiés. Plus de 40 étudiants ont dû être hospitalisés pour des blessures à la tête ou des fractures. Le ministre de l'Éducation a condamné l'intervention des forces de sécurité, déclarant que celles-ci avaient agi « *en toute illégalité* », et a satisfait certaines des revendications des étudiants. De nombreux membres des forces de sécurité sont toutefois restés sur le campus, ce qui a incité les étudiants à poursuivre leur action de protestation.

Le 17 avril 2001, les autorités ont adressé un ultimatum aux étudiants, menaçant d'expulsion ceux qui refuseraient de retourner dans leurs salles de cours. Des manifestants soutenant les étudiants se sont regroupés devant le campus de l'université et ont bombardé de pierres et de bouteilles des policiers qui avaient été déployés à cet endroit. Les contestataires sont ensuite allés jusqu'au ministère de l'Éducation, et ont fait voler en éclats ses vitres ainsi que celles des bâtiments voisins. Les forces de sécurité ont alors maltraité les manifestants, notamment à coups de pied, après les avoir coincés dans une petite rue. Des coups de feu auraient été entendus dans le quartier tout au long de l'après-midi ainsi que le lendemain. Plusieurs personnes, dont des enfants, auraient été blessées par balle. Une journaliste de la BBC a également été agressée et a vu sa caméra et son matériel de prise de son détruits. La police lui aurait dit qu'elle « *ne devait pas donner une image pareille de l'Éthiopie au reste du monde* ».

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des étudiants de l'université d'Addis-Abeba manifestent depuis plusieurs semaines, protestant notamment contre l'interdiction d'un journal étudiant, le fait que l'université ne consulte pas les étudiants au sujet des questions administratives et les restrictions apportées au droit à la liberté de réunion sur le campus. Depuis le 10 avril 2001, des étudiants refusent de suivre les cours et organisent des rassemblements quotidiens.

Ces derniers mois, plusieurs sources ont indiqué que les forces de sécurité recouraient à la force de façon abusive lorsqu'elles arrêtaient des étudiants prétendument violents.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles au moins deux étudiants seraient décédés et de nombreux autres auraient été blessés au cours de violents heurts ayant opposé manifestants et forces de sécurité les 17 et 18 avril 2001 ;

– reconnaissez qu'il incombe aux autorités éthiopiennes de maintenir l'ordre public et de poursuivre en justice les auteurs présumés d'infractions ;

– exhortez toutefois les autorités à ne pas recourir à la force de façon abusive et à respecter, lors des manifestations, les dispositions portant sur le maintien de l'ordre inscrites dans les instruments internationaux relatifs aux droits humains ;

– dites-vous préoccupé par le fait que les forces de sécurité aient blessé plus de 40 étudiants au cours d'une intervention menée sur le campus de l'université d'Addis-Abeba le 11 avril 2001, et demandez à obtenir des éclaircissements sur le nombre de personnes blessées, voire tuées, au cours des affrontements qui ont débuté le 17 avril et se poursuivent actuellement ;

– demandez instamment qu'une enquête soit menée sur les allégations selon lesquelles les forces de sécurité éthiopiennes ont recouru à la force de façon abusive contre des étudiants et des élèves du secondaire prenant part à des manifestations, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les agents de l'État soupçonnés sur la base d'éléments probants d'avoir agi illégalement soient déférés à la justice.

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi
Prime Minister, Prime Minister's Office
PO Box 1031
Addis-Abeba, Éthiopie

Fax : + 2511 552020

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier Ministre,

Responsable de la police :

Commissioner of Police
Office of the Commissioner of Police
Ministry of Justice
PO Box 21321
Addis-Abeba, Éthiopie

Fax : + 2511 550278

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur,

COPIES À :

Directeur de la Sécurité :

Mr Kifle Gebre-Medhin, General Manager,
Public Security, Prime Minister's Office
PO Box 1031
Addis-Abeba, Éthiopie

Fax : + 2511 552020

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur,

Ministre de l'Éducation :

Ms Genet Zewdie
Minister of Education
PO Box 1367
Addis-Abeba, Éthiopie

Courrier électronique : moe@telecom.net.et

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Madame la Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 MAI 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org